

7ème Rapide du Pays de Bray

Règlement Intérieur

Article 1 : Organisation

L'Échiquier du Pays de Bray organise le 7ème tournoi d'échecs rapide du Pays de Bray, le dimanche 26 juin 2022, à la Salle des Fêtes, Place Nationale 76220 Gournay en Bray.

Article 2 : Homologation, appariements, règles du jeu

- Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Échecs (FFE) sous le numéro 54651. Il se joue en 7 rondes. Il est réservé aux membres de la FFE titulaires d'une licence B à jour, ainsi qu'aux joueurs étrangers inscrits sur une autre liste FIDE que FRA.
- Les appariements se feront au Système Suisse (Règles C.04 FIDE) via le programme d'appariements informatiques P.A.P.I. Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription. Les joueurs retardataires pourront exceptionnellement être appariés à la 2ème ronde uniquement et avec zéro point.
- Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018.
- L'Article A4 de l'Annexe A du livre de l'Arbitre s'appliquera durant l'ensemble du tournoi, à l'exclusion de l'Article A3.

Article 3 : Cadence

Chaque joueur dispose de 15 minutes + 3 sec / coup pour jouer sa partie.

Article 4 : Horaires

Les parties auront lieu aux horaires suivants, le dimanche 26 juin 2022 :

Ronde 1 : 10h00

Ronde 2 : 10h55

Ronde 3 : 11h50

Ronde 4 ; 14h00

Ronde 5 : 14h55

Ronde 6 : 15h50

Ronde 7 : 16h45

Vérification des licences de 9h15 à 9h45

La cérémonie de cloture et de remise des prix aura lieu à 18h00

Article 5 : Inscription

Adultes : 10€ / Jeunes : 5€

Adultes majorés (sur place) : 12€ / Jeunes majorés (sur place) : 6€

Article 6 : Classements et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (défaite = 0 pt, nulle = 0,5 pt et victoire = 1 pt). En cas d'ex-æquo, les départages suivants seront utilisés : Buchholz tronqué d'abord, cumulatif ensuite, puis performance.

En cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé.

Les prix du classement général sont attribués à la place.

Les prix sont non cumulables, chaque joueur recevra le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : prix au général, puis prix par catégorie. Les prix par catégorie (jeune/féminin/vétérane) ne seront distribués que si au moins 2 personnes sont présentes dans la catégorie concernée.

Pour percevoir son prix, tout joueur devra être présent lors de la cérémonie de clôture du tournoi.

La liste des prix est la suivante :

- 1^{er} au classement général : 200€
- 2^{ème} au classement général : 100€
- 3^{ème} au classement général : 70€
- 1^{er} jeune : 40€
- 1^{ère} féminine : 40€
- 1^{er} vétérane : 40€

Les joueurs non classés recevront un elo rapide estimé en début de compétition :

Vétérans, Séniors plus, Séniors, Juniors : 1399

Cadets, Minimes : 1199

Benjamins, Pupilles : 999

Poussins, Petits-Poussins : 799

Article 7 : Comportement des joueurs

Ci-après la salle de jeu est considérée comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur.

- Il est interdit de fumer dans la zone de jeu. La zone fumeur est située à l'extérieur. Il est interdit d'analyser/blitzer dans la zone jeu tant qu'il reste des parties à jouer.

- Tout joueur sera exclu après un forfait injustifié, de plus, celui-ci sera signalé à la direction des tournois de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

- Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre, de même qu'un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu.

- Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans la salle de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. S'il prévient l'arbitre avant le début de la ronde, un joueur peut laisser un tel appareil dans son sac, s'il est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans l'espace de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur. L'arbitre peut exiger du joueur le droit d'inspecter en privé ses vêtements, sacs ou autres objets. L'arbitre, ou une personne mandatée par lui, inspectera le joueur et devra être du même sexe que le joueur. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 du livre de l'arbitre.

- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du Ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

- Les photographies sans flash sont autorisées à tout moment. Celles avec flash uniquement durant les 5 premières minutes de jeu.

-

- Toute infraction aux règles pourra faire l'objet d'un avertissement écrit et affiché dans la zone de jeu. Deux avertissements écrits entraînent l'exclusion du tournoi et la transmission d'un dossier à la Commission de Discipline de la Fédération du joueur concerné.

Article 8 : Nullité par accord mutuel

Il est rappelé que les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la Fide. A ce titre, une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 9 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier plus de 5 min après le début de la ronde perdra la partie. Si aucun joueur n'est présent au début de la partie, le joueur qui a les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée.

Article 10 : Arbitrage

L'arbitrage sera assuré par Manuel MABIRE AFO2

Article 11 : Commission d'appel

Un joueur peut faire appel de toute décision prise par l'arbitre principal ou son assistant.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur l'informe oralement – *dès ce moment et avant de reprendre la partie* – de son intention de faire appel de la décision prise, devant la Commission d'Appels Sportifs, visée à l'article 8.6 du Règlement Intérieur de la FFE. Il doit poursuivre sa partie selon les directives de l'arbitre.

A l'issue de la partie, il doit rédiger une demande écrite avec ses nom, prénom, identifiant FFE ou Fide, téléphone, adresse, commentaires et signature.

Toute réclamation formulée autrement est irrecevable.

Article 12 : Engagements

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter ce Règlement Intérieur ainsi que la charte du joueur d'échecs, affichée dans la zone de jeu.

L'arbitre principal du tournoi

Manuel MABIRE

L'organisation

Michel Hacout